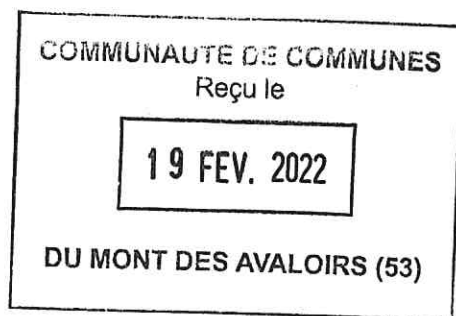


Le Président
N/Réf. : LD/AFM 22-20



Madame la Présidente
Communauté de Communes
du Mont des Avaloirs
1 rue de la Corniche de Pail
53140 PRE-EN-PAIL SAINT SAMSON

Objet. *Modification du Plan Local d'Urbanisme de Villaines-la-Juhel* »

Laval, 11 février 2022

Madame la Présidente

Vous nous avez transmis, pour avis, votre projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de Villaines la Juhel, à savoir le déclassement des parcelles D687 et D648 inscrites actuellement en 1AUh et 2 AUh pour permettre la réalisation d'un projet de ferme équestre.

Après un examen du document, notre Compagnie Consulaire n'a pas d'observation à apporter pour cette révision qui n'entraînera pas de conséquence sur le secteur économique en général et l'artisanat en particulier.

Par conséquent, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne émet un avis favorable au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de votre territoire.

Nous sommes bien entendu ouverts à toute discussion et restons à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente**, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président



Luc DUPRÉ